

Québec allège la lourdeur administrative liée à la gestion de certains contrats



Le maire de Québec, Bruno Marchand, estime que les assouplissements vont stimuler l'intérêt des entrepreneurs d'ici.

PHOTO : RADIO-CANADA / BRUNO GIGUERE

Radio-Canada

Publié hier à 15 h 43

La Ville de Québec simplifie l'attribution de certains contrats et leur paiement dans le but de conserver son « attractivité » auprès de fournisseurs.

L'objectif est d'obtenir de meilleurs prix des soumissionnaires et surtout de répondre à un besoin exprimé à de nombreuses reprises par des entrepreneurs.

« Les entreprises nous disaient : "Vous n'êtes pas attractifs". On n'a pas envie de soumissionner sur des contrats de la Ville parce que, entre autres, ça tarde à se faire payer », explique le maire de Québec, Bruno Marchand.

Dorénavant, la direction générale pourra octroyer un contrat jusqu'à une limite de 250 000 \$ et autoriser une dépense supplémentaire de plus de 100 000 \$ pour les contrats qui prévoient un mécanisme de modification.

Processus accéléré

Auparavant, c'était le comité exécutif qui avait cette responsabilité. Ce changement permettra d'accélérer le processus de paiement de 30 jours.

« Ça n'enlève rien à toute la vérification de ce qui est fait, à l'adoption des budgets, et au respect et à la rigueur de la gestion financière », assure le maire.

Bruno Marchand souhaite que ces changements, qui font « une grande différence », stimulent l'intérêt des entreprises d'ici.

« Quand la Ville n'est pas "attractive", nécessairement on y perd en concurrence, on y perd aussi en entreprises de chez nous qui ne postulent pas et qui ne font pas les travaux pour lesquelles on a besoin de ces services-là », conclut-il.

Selon des informations de Philippe L'Heureux